



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LA CFDT DEMANDE LA PROLONGATION DES MESURES « ALLOCATION SPECIALE FIN DE CARRIERE »

Ces mesures réaffirmées au travers de l'accord « Insertion des jeunes et maintien des seniors », puis par un courrier adressé aux organisations syndicales le 29 juin 2018, arriveront à échéance le 31 décembre prochain.

La CFDT interpelle la Directrice des Ressources Humaines et demande :

- ▶ La reconduction du dispositif ASFC.
- ▶ La reconduite au 31 décembre 2020 de la majoration spécifique du barème de l'allocation pour les agents affectés sur une fonction d'une des douze filières de « Servir le Développement » ou des agents affectés sur une fonction du périmètre « Ensemble Vers le Monde des Services ».
- ▶ L'aménagement des conditions de calcul de l'allocation pour les fonctionnaires parents de trois enfants.



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Paris, le 29 octobre 2019

Madame Valérie DECAUX
Directrice des Ressources Humaines
et des Relations Sociales
du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Pierre AVIA
75015 PARIS

Ref: 19SC1015

Objet: Reconduction du dispositif d'Allocation Spéciale de Fin de Carrière (ASFC) et aménagement des conditions de calcul de l'allocation au profit des fonctionnaires parents de trois enfants.

Madame la Directrice

Le 29 juin 2018, La Direction des Ressources Humaines nous informait par courrier de trois mesures importantes ayant trait au dispositif « Allocation Spéciale Fin de Carrière », et ce, afin de donner une plus grande visibilité aux personnels concernés.

- La reconduction du dispositif ASFC jusqu'au 31 décembre 2019
- La reconduite au 31 décembre 2019 de la majoration spécifique du barème de l'allocation pour les agents affectés sur une fonction d'une des douze filières de « Servir le Développement » ou des agents affectés sur une fonction du périmètre « Ensemble Vers le Monde des Services ».
- L'aménagement des conditions de calcul de l'allocation pour les fonctionnaires parents de trois enfants.

Ces trois engagements forts ont été, et restent des sujets importants pour les postières et les postiers souvent confrontés à des choix financiers difficiles au moment de mettre fin à leurs carrières.

Au vu de l'échéance prochaine du 31 décembre qui inquiète les personnels toujours confrontés à cette nécessité de se projeter dans une entreprise en pleine mutation, la fédération F3C CFDT vous demande la poursuite de ces engagements pour l'année à venir.

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS